LE MULTICULTURALISME POPULAIRE EN TANT QUE CAPITAL SOCIAL : TENDANCES ET PERSPECTIVES

JEFFREY G. REITZ

Jeffrey G. Reitz (Ph. D., Columbia 1972 ; FRSC) est professeur émérite et ancien président du département de sociologie, professeur émérite R.F. Harney d'Études sur l'ethnicité, l'immigration et le pluralisme et membre de la Faculté de la Munk School of Global Affairs de l'Université de Toronto. Il a publié de nombreux articles sur l'immigration et sur les relations intergroupes au Canada dans une perspective comparative, puis il a fréquemment contribué aux discussions sur les politiques d'immigration, de multiculturalisme et d'emploi des groupes minoritaires au Canada. Sa recherche comparative actuelle examine l'expérience de l'immigration musulmane en France, au Québec et au Canada à partir de nombreuses données quantitatives et de nouveaux entretiens qualitatifs. Elle est soutenue par une subvention de la Commission européenne et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

L'impact du multiculturalisme au Canada découle de la politique elle-même, tel qu'elle est mise en œuvre par les gouvernements, ainsi que du soutien populaire au multiculturalisme tel qu'il est compris par le public canadien. Le multiculturalisme populaire incarne des idéaux propres à une société culturellement diversifiée auxquels ses adhérents souscrivent, source importante de l'impact du multiculturalisme au Canada. Le multiculturalisme populaire est une forme de capital social, au sens large du terme. Il constitue une ressource permettant à la société d'atteindre ses objectifs collectifs d'amélioration des relations entre les groupes culturels (Reitz 2014). L'utilité de cette ressource dépend entièrement du sens que les Canadiens accordent au multiculturalisme, et ce sens évolue au fil du temps. Comprendre le multiculturalisme populaire en tant que capital social est essentiel pour évaluer l'impact du multiculturalisme passé, présent et futur.

Afin de dépeindre la compréhension populaire du multiculturalisme, il faut être attentif à certains facteurs. Le premier concerne les groupes culturels ciblés. La politique canadienne du multiculturalisme a toujours mis l'accent sur les groupes immigrants, mais la compréhension populaire du multiculturalisme peut entraîner des déductions quant à son application plus générale aux communautés linguistiques françaises ou anglaises, aux peuples autochtones ou à des groupes d'immigrants particuliers. Un deuxième facteur concerne les idéaux multiculturels privilégiés, tels que le déve-

loppement culturel, l'équité et l'égalité de traitement ou l'immigration. Et un troisième volet touche à la motivation personnelle liée à un tel soutien, qu'il s'agisse du soutien pour des programmes de multiculturalisme spécifiques uniquement ou des politiques communes à plusieurs ministères ou niveaux de gouvernement et aux engagements personnels envers les idéaux multiculturels qu'il peut engendrer. Les données sur tous ces éléments sont limitées de sorte que la discussion qui suit est parfois spéculative.

RÉPONSES POPULAIRES À L'ACCENT MIS SUR LA CULTURE ETHNIQUE (1971-1985)

Au départ, la politique du multiculturalisme mettait l'accent sur le soutien aux cultures des groupes minoritaires immigrants. Le multiculturalisme est alors lancé dans le sillage de la « Révolution tranquille » du Québec et, tout en renforçant le soutien à la langue française, les minorités immigrantes, principalement originaires d'Europe, se voient offrir un soutien pour maintenir leurs cultures, y compris leurs langues, une demande exprimée par de nombreuses personnes.

> **« Si la plupart étaient confortables avec des activités telles que des festivals ethniques, ils ne voulaient pas que les cultures ethniques soient représentées dans les institutions traditionnelles telles que les écoles et ne voulaient pas que l'argent des impôts y soit consacré. »**

Quelle était la réaction populaire en dehors des minorités immigrées ? Une enquête nationale menée à l'époque a montré que la plupart des gens ne connaissaient pas le terme « multiculturalisme », mais lorsque la question a été posée, ils étaient légèrement en accord avec le principe.. Ils avaient tendance à reconnaître la valeur des cultures minoritaires, tant pour les groupes en question que pour la société dans son ensemble. En d'autres termes, ils soutenaient l'accent mis sur la culture dans le multiculturalisme, malgré leur méconnaissance du terme. Toutefois, ce soutien était limité. Si la plupart étaient confortables avec des activités telles que les festivals ethniques, ils ne voulaient pas que les cultures ethniques soient représentées dans les institutions traditionnelles telles que les écoles et ne voulaient pas que l'argent des impôts y soit consacré. Il existait également un clivage linguistique ; les Canadiens francophones étant moins en accord, estimant que le soutien aux cultures des immigrants affaiblissait leur propre position culturelle au Canada, Ils préféraient l'interculturalisme qui autorisait le gouvernement du Québec à donner la priorité à la culture française.

Le capital social créé par le soutien de la politique multiculturelle émergente se limitait à une approbation du maintien de la culture, sans engagements plus larges, personnels ou autres. Dans ce contexte, la politique du multiculturalisme est restée discrète et le financement public n'a pas survécu à de nombreuses séries de coupes budgétaires. En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés a été rédigée de manière à inclure une clause (article 27) sur la préservation du « patrimoine multiculturel », conformément à l'accent mis sur la culture dans la politique. La Charte a reçu un large soutien, sauf au Québec.

RÉACTIONS POPULAIRES À L'ACCENT MIS SUR L'ÉQUITÉ (1985-1995)

La politique multiculturelle initiale mentionnait, mais ne mettait pas l'accent sur l'égalité ; cela a changé dans les années 1980. Les règlements d'immigration restrictifs sur le plan racial ont été remplacés dans les années 1960 par une sélection fondée sur les qualifications professionnelles, ce qui a ouvert la porte aux immigrants de toutes les régions du monde, créant ainsi une plus grande diversité canadienne sur le plan de la culture, de la race et de la religion. Les questions de discrimination et d'inégalité ont rapidement fait surface et le célèbre rapport parlementaire *L'égalité maintenant !* s'est concentré sur les personnes désignées par le terme nouvellement inventé de « minorités visibles ».

Une vague de réformes politiques s'ensuivit. En 1983, une Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi a préconisé des politiques visant à accroître l'équité pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. S'appuyant sur le rapport de la Commission, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1985 a établi un processus proactif pour éliminer les obstacles à l'égalité des chances en matière d'emploi chez les employeurs sous réglementation fédérale pour les quatre groupes désignés. La Loi sur le multiculturalisme canadien de 1988 a mis l'accent sur l'équité, promettant non seulement de « reconnaître et de promouvoir » les questions culturelles, mais aussi de « promouvoir la pleine et équitable participation des individus et des communautés de toutes origines » à la société. La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* a été adoptée en 1991, et le programme de multiculturalisme lui-même a intégré une composante antiraciste.

La popularité du jumelage du multiculturalisme aux questions d'équité n'était pas du tout acquise. Les minorités immigrantes d'origine européenne, point de mire initial de la politique du multiculturalisme, étaient plus préoccupées par la culture que par l'équité. Une enquête de 1972 a montré que seuls les Italiens et les Portugais accordaient autant de soutien à l'équité qu'aux questions culturelles. Et si la sympathie de la population générale envers les minorités européennes s'est maintenue, une enquête menée en 1991 à Toronto, Montréal et Vancouver a montré que les autres groupes minoritaires étaient relativement moins bien acceptés, un résultat qui laisse croire à un problème de racisme.

Pour certains, la résistance à un rapprochement entre le multiculturalisme et l'équité reflète l'idée que l'ouverture à la diversité culturelle est suffisante en soi pour assurer l'égalité des chances. En fait, le ministre du Multiculturalisme a recouru à cet argument pour soutenir une caractéristique clé de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* qui affaiblissait les recommandations de la commission Abella. Abella recommandait que la loi sur l'équité soit appliquée dans le cadre d'un processus indépendant de toute influence politique. Au Parlement, le ministre a fait référence à la « bonne volonté inhérente à la société canadienne », affirmant qu'une approche « persuasive » était un meilleur moyen de traiter la discrimination des employeurs que l'« approche coercitive » utilisée ailleurs. Abella a également fait valoir – sans succès – que l'application de la loi devrait mettre l'accent sur les minorités spécifiques les plus touchées, comme les Noirs, et non sur la catégorie plus large des « minorités visibles », la référence privilégiée dans la pensée populaire canadienne en matière de discrimination. Il est révélateur qu'en Ontario, la vaste législation sur l'équité en matière

d'emploi introduite par un gouvernement néo-démocrate en 1993 ait suscité une puissante réaction du public, qui a conduit à son abrogation rapide par les conservateurs en 1995. Depuis lors, les questions d'équité à travers le Canada se sont concentrées sur la question relativement limitée de la valorisation des compétences des immigrants, qui a une incidence sur la contribution de ces derniers à l'économie, tout en négligeant les coûts économiques de la discrimination pour les immigrants eux-mêmes.

« L'accent mis sur l'équité peut avoir rendu la politique du multiculturalisme politiquement vulnérable. »

L'accent mis sur l'équité peut avoir rendu la politique du multiculturalisme politiquement vulnérable. Dans le sillage de la controverse suscitée par le livre du romancier canadien Neil Bissoondath paru en 1994, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*, qui reprochait au multiculturalisme de limiter sa carrière en le stéréotypant en fonction de son origine ethnique, le gouvernement fédéral a sérieusement envisagé d'abandonner complètement le multiculturalisme.

LA RÉACTION POPULAIRE À L'ACCENT MIS SUR L'IMMIGRATION EXPANSIONNISTE (1995-2021)

Au milieu des années 1990, la politique d'immigration entre dans une ère d'expansion. Le nombre d'immigrants admis chaque année passe d'une moyenne de 140 000 sur la période 1971-1990 à près de 250 000 sur la période 1991-2019, soit une augmentation de 75 %. Fait surprenant pour bien des gens, la popularité de l'immigration a également augmenté. Les données des sondages révèlent un soutien continu à l'immigration, ainsi qu'une augmentation de l'acceptation des réfugiés. Les efforts de certains politiciens d'exploiter l'opposition du public à l'immigration échouent. Le gouvernement actuel prévoit de nouvelles augmentations de l'immigration. Le soutien populaire au Canada contraste fortement avec la montée du sentiment anti-immigration dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France.

Comment expliquer cet « exceptionnalisme canadien » ? Certains attribuent le mérite au multiculturalisme, affirmant que cet idéal canadien a favorisé l'immigration et renforcé l'ouverture du Canada à la diversité. Il est certain que le multiculturalisme est un trait saillant de l'identité canadienne et que le lien entre le multiculturalisme et l'immigration reste fort dans l'esprit du public.

Deux mises en garde importantes s'appliquent ici. Premièrement, bien que le soutien à l'immigration soit fort et qu'il trouve ses racines dans le multiculturalisme populaire, il ne s'ensuit pas que le soutien plus fort des Canadiens à l'immigration s'explique nécessairement par une plus grande ouverture à la diversité. Les attitudes envers l'immigration dans un pays sont fortement liées aux catégories d'immigrants accueillis. Et, contrairement à ce qui se passe ailleurs, les immigrants du Canada arrivent normalement avec une invitation du gouvernement en main. La sélection des immigrants met l'accent sur l'éducation et sur d'autre atouts afin d'assurer leur employabilité et leur contribution économique. Par conséquent, plus que d'autres, les Canadiens perçoivent l'immigration comme un avantage économique (Reitz 2012).

La géographie et l'histoire du Canada jouent également un rôle. Le Canada n'a pas de frontière avec les pays défavorisés et, étant lui-même une ancienne colonie, il n'a pas d'obligations envers les anciens territoires coloniaux. La réaction hostile à l'arrivée sur l'Île de Vancouver de quelques centaines de « boat people » sans papiers d'origine chinoise suggère que les Canadiens n'accueilleraient pas un flux massif d'immigrants sans papiers comme celui que les États-Unis ont connu à leur frontière mexicaine.

L'ouverture des Canadiens à la diversité par rapport à celle observée dans d'autres pays se mesure idéalement à l'aide de données d'enquête, en évitant les termes ayant une connotation spécifique à un pays, tels que « multiculturalisme » et « immigration ». Soudain, le Canada ne semble plus si exceptionnel. Les enquêtes internationales révèlent que les Canadiens et les Américains sont tout aussi susceptibles d'exprimer leur soutien aux groupes ethniques qui souhaitent conserver leurs coutumes plutôt que de se fondre dans la société (seule une minorité est favorable à cette option dans les deux pays). Ils sont tout aussi susceptibles de convenir que les communautés minoritaires distinctes peuvent devenir des membres à part entière de la société nationale. De toute évidence, les valeurs multiculturelles ne se limitent pas aux pays ayant une politique multiculturelle officielle ou aux pays où l'immigration est populaire.

Deuxième mise en garde : le soutien à l'immigration et à la politique du multiculturalisme du Canada ne signifie pas que sa réticence à affronter les inégalités a été surmontée. Le soutien du public au multiculturalisme a peut-être augmenté, mais les preuves convaincantes et très médiatisées d'une étude réalisée en 2011 par l'économiste Phil Oreopoulos montrant la persistance du racisme anti-asiatique dans les processus d'embauche par les employeurs n'ont pas incité le public à s'y attaquer. En outre, les disparités économiques des immigrants d'origines spécifiques sont aussi marquées au Canada que dans les pays d'immigration comparables. Des études sur les immigrants noirs aux États-Unis et au Canada montrent un désavantage à peu près égal en fonction des qualifications. Il en va de même pour les Chinois, les Asiatiques du Sud et d'autres minorités.

Mes propres recherches récemment publiées montrent que même dans des sociétés aussi différentes dans leurs approches à l'égard de l'immigration que la France et le Canada, après avoir pris en compte les caractéristiques personnelles des immigrants, telles que leur race, leur religion et leur niveau d'éducation, ainsi que les marchés du travail et les régimes de protection sociale respectifs, des groupes comparables d'immigrants signalent aussi fréquemment les uns que les autres des cas de discrimination et connaissent des degrés comparables de bien-être social et de réussite professionnelle par rapport à leurs qualifications (Reitz *et al.* 2017 ; Reitz *et al.* à paraître).

Le capital social représenté par un fort soutien du multiculturalisme pendant une période d'expansion de l'immigration donne aux politiciens une souplesse considérable au niveau de leurs politiques en matière d'immigration et des réfugiés, lesquelles sont très différentes de celles des États-Unis et de l'Europe. Cela ne signifie pas que les Canadiens sont moins susceptibles de discriminer les membres des groupes minoritaires ou plus susceptibles de favoriser les politiques anti-discrimination.

CONCLUSION

Bien que le capital social découlant du soutien au multiculturalisme au Canada ait augmenté, il met l'accent sur la diversité culturelle et sur un taux d'immigration élevé, et non sur l'équité. Cela va-t-il changer ? Le racisme anti-Noir et anti-autochtone a fait l'objet d'une attention accrue au Canada, renforcée par les tempêtes médiatiques provoquées par deux événements majeurs : la résonance au Canada du meurtre de George Floyd par la police de Minneapolis et les révélations troublantes sur les abus infligés aux enfants autochtones contraints de fréquenter les pensionnats. Selon une récente enquête nationale sur les relations raciales (Environics Institute, 2019), les Noirs et les peuples autochtones sont de loin les plus touchés par le racisme et la discrimination.

> **« Le multiculturalisme n'a pas fourni le capital social nécessaire comme ressource politique pour lutter contre la discrimination et les désavantages en général, et n'a pas mis l'accent sur les obligations envers les groupes qui subissent le racisme le plus virulent : les peuples autochtones et les Noirs. »**

Ces preuves de racisme anti-noir et anti-autochtone ont mis à mal la fierté canadienne à célébrer la diversité. Mais le capital social intrinsèque au soutien du multiculturalisme encourage-t-il le public à s'intéresser davantage à la lutte contre ce racisme ? Je ne le pense pas. Le multiculturalisme n'a pas fourni le capital social nécessaire comme ressource politique pour s'attaquer à la discrimination et aux désavantages en général, et n'a pas mis l'accent sur les obligations envers les groupes qui subissent le racisme le plus virulent : les peuples autochtones et les Noirs. Aujourd'hui encore, tout en reconnaissant les problèmes auxquels sont confrontés les Noirs et les peuples autochtones, la plupart des Canadiens qualifient les relations raciales et le traitement des minorités raciales de globalement positifs. Si cette situation ne change pas, le multiculturalisme risque de perdre toute pertinence dans la lutte au racisme anti-noir et anti-autochtone au Canada.

RÉFÉRENCES

Environics Institute. 2019. *Race relations in Canada 2019 : A survey of Canadian public opinion and experience*. Environics Institute for Survey Research.

Reitz, J.G. 2012. « The distinctiveness of Canadian immigration experience », *Patterns of Prejudice* 46(5) : 518-535.

Reitz, J.G. 2014. « Multiculturalism policies and popular multiculturalism in the development of Canadian immigration ». In *The Multiculturalism Question : Debating Identity in 21st Century Canada*, ed. Jack Jedwab (107-126). McGill-Queen's University Press.

Reitz, J.G., P. Simon & E. Laxer. 2017. « Muslims' social inclusion and exclusion in France, Québec, and Canada : does national context matter ? » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43(15) : 2473–2498.

Reitz J.G., E. Laxer & P. Simon. Forthcoming. « National cultural frames and Muslims' economic incorporation : a comparison of France and Canada ». *International Migration Review*.